

Association Foncière Agricole Autorisée (AFAa) des Coteaux de Crolles  
Espace Andréa Vincent  
Chemin de la Falaise  
38920 CROLLES

Tel (Carole BRUNET) : 06 89 95 35 39  
afa.crolles@gmail.com

## AFA de Crolles

### Compte rendu de la 9ème réunion du comité syndical du 20 septembre 2018

#### Etaient présents :

Roselyne DIDIER, Jean-Louis REBUFFET, Nelly GROS (mairie), Carole BRUNET (Chambre d'Agriculture)

#### Excusés :

Marie-Noelle JACQUEMOND, SESTIER Bernard, DREVET François, GRATIEN Philippe, LANCON Frédéric, AURENSAN Yann

#### A l'ordre du jour :

- validation du compte-rendu
- point sur la rencontre avec Mme FALCOU, comptable publique de l'AFA
- vote du budget prévisionnel 2018
- pistes de financements pour le défrichement des parcelles ciblées dans le dossier FEADER
- fixer le montant des loyers annuels
- préparation Assemblée Générale

Nelly GROS excuse les membres du comité qui n'ont pu être présents. Pour autant, certains points importants devant être débattus et des décisions prises, les membres présents du comité valideront les décisions à prendre.

#### **1/ Validation du compte-rendu de la réunion du 2 mai**

Le compte-rendu est validé sans remarques particulières.

#### **2/ Point sur la rencontre avec Mme FALCOU**

Mme FALCOU a été nommée en tant que comptable publique de l'AFA le 10 juillet 2018 par les services de l'État.

*Voir compte-rendu de la rencontre ci-joint.*

#### **3/ Vote du budget prévisionnel**

*Voir tableau ci-joint.*

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité sans remarque particulière.

#### 4/ Pistes de financements pour le défrichement des parcelles ciblées dans le dossier FEADER

- Piste n°1 : faire baisser le coût du devis de Bois des Alpes

Le technicien forêt de la Chambre d'Agriculture (David BILLAUT) a été questionné sur le montant du devis de Bois des Alpes (renégocié mi-juillet à 24790€ pour le défrichement de 1,95ha mais en laissant un taux important d'arbres sur les parcelles de pâturage...).

D'après David B. ce montant pourrait être réduit de manière importante en fractionnant le devis en 2 étapes :

- **abattage et débardage** : à faire réaliser par un bûcheron/un entrepreneur de travaux forestiers ; le coût peut devenir quasi nul car coût abattage + débardage = 20€/Tonne et rachat du bois de chauffage = 20€/Tonne

*ex : Alpes Vertical (Bernin), Valresa (Barraux), Frères Bourrin (Vaulnaveys le Bas)*

Le rachat du bois de chauffage pouvant faire l'objet d'un contrat entre l'entreprise et le propriétaire des parcelles.

- **broyage et dessouchage** : une entreprise de broyage peut faire cette prestation pour environ 1000€/ha hors dessouchage

*ex : Top Forestier (Artas), Vieux Melchior (St Ondras)*

- *Les membres du comité présents valident l'organisation d'une rencontre avec David B. afin de rediscuter de vive voix sur ces différents points et profiter de cette rencontre pour partager le cas de Laval. Nos problématiques étant les mêmes, il est toujours intéressant de voir si les solutions des uns peuvent profiter aux autres, ou si une mutualisation est possible : date à caler.  
N.Gros et JL Rebuffet sont d'accord pour participer à cette rencontre.*
- *Des nouveaux devis pourraient être réalisés par ces entrepreneurs avec la présence de Mr DREVET et de Mr FINOT sur le terrain.*

- Piste n°2 : demander une partie d'autofinancement aux 2 exploitants bénéficiaires

Cette proposition est faite pour plusieurs raisons :

- suite à des remarques de membres du comité, au regard du montant très élevé des travaux et de la difficulté à trouver les financements (et que cela se fait habituellement dans les AFP ou sur d'autres projets)

- parce qu'il est important de justifier d'une part d'autofinancement dans le montage financier, et de ne pas reposer uniquement sur une subvention

- parce qu'il s'agit d'investissements importants d'argent public au profit d'une activité agricole privée et qu'une participation des exploitants donne un signal positif pour l'octroi des aides

Au vu de ces éléments et après discussion, il est proposé que les exploitants participent à hauteur de 5 % du coût total des travaux en fonction de la surface à rouvrir.

 *Proposition adoptée à l'unanimité par les membres du comité présents*

## 5/ Fixer le montant des loyers annuels

En prenant pour référence l'AFP de St Bernard, le montant du fermage demandé aux agriculteurs pourrait osciller entre 10 et 40€/ha/an.

Ce montant est à décliner en fonction de l'usage du terrain (verger, vigne, truffe, prairie de fauche, pâture non mécanisable, plantes aromatiques et médicinales/safran et emplacement ruches) et à faire valider à la prochaine Assemblée Générale des propriétaires.

Il est proposé que l'AFA retienne 20 % sur les fermages reversés aux propriétaires pour son fonctionnement.

- *Proposition adoptée par les membres du comité présents*

## 6/ Préparation de l'Assemblée Générale

Il est proposé que la date de l'Assemblée Générale soit décalée au **6 décembre 19h30** (avec un accueil à partir de 19h).

Un visionnage du reportage France 3 sur la reconquête des friches du Grésivaudan pourrait être proposé en introduction.

Au delà de l'ensemble des propriétaires de l'AFA, les personnes à inviter seraient : Mr le Maire de Crolles, Mme Claudine CHASSAGNE (vice-présidente à l'agriculture du Grésivaudan), Mr Jean-Claude DARLET (président Chambre d'Agriculture de l'Isère) et Mr André COPPARD (vice-président Chambre d'Agriculture délégué au foncier), , ... ?

Mme FALCOU, comptable de l'AFAa doit être présente puisque c'est elle qui doit présenter le budget.

L'invitation à l'AG devra également contenir les pouvoirs, le détail des nombres de voix de chaque propriétaire, le rapport d'activité, le bilan financier et moral.

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au **22 novembre à 20h, espace Andréa Vincent**.  
Envoi des convocations par mail sauf pour Mr GRATIEN et Mme GROS (envoi papier)

Ordre du jour provisoire :

- vote budget prévisionnel 2019
- rediscussion des points évoqués concernant le financement du défrichement
- préparation de l'AG

La présidente  
Nelly GROS

